



Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin

PROJET PEDAGOGIQUE ALSH PRIMAIRE 6-10 ANS

« Apprendre à vivre ensemble »

« L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école. »

PREAMBULE

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs maternel. Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité.

C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence, pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, à l'accueil de loisirs. Tout animateur embauché à l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

Article 1 : 4 thèmes éducatifs prioritaires

- Savoir utiliser et respecter les règles (La socialisation)
- Respect du rythme de L'enfant (la santé)
- Favoriser l'intergénérationnel (La socialisation)
- Favoriser l'accès pour tous à des activités variées (le savoir)

Article 2 : ces thèmes se déclinent en 2 axes

- Découvertes et ouvertures sur le monde environnant
- Partenariats et mobilités sur la commune

Article 3 : Indicateur de réussites des objectifs

- observation du comportement social
- validation ou élaboration des règles
- nombre d'actions partenariales effectuées sur l'année

I. PROJET DE DIRECTION

Article 1 : accueil de loisirs Primaire

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. Ces accueils de loisirs sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Ils favorisent la découverte de nombreuses activités. Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le Projet Educatif Local de la ville.

L'accueil de loisirs est situé sur la plaine de la belle arche.

Article 2 : contexte

C'est un public mixte, qui demande beaucoup d'attention et de vigilance de la part de l'équipe.

Les enfants venus de maternelle sont plus nombreux que l'année d'avant ce qui rajeuni le public du centre !

Cette année la majorité des enfants fréquentant l'accueil de loisirs a moins de 8 ans ce qui rajeuni la moyenne d'âge du centre et a pour conséquence une approche différente quand aux méthodes pédagogiques utilisées.

Il nous faudra donc en tenir compte afin de mieux répondre aux besoins de ces enfants. En effet les activités, sorties, spectacles, rythmes de la journée, doivent correspondre à cette tranche d'âge sans pour autant délaisser les plus grands très demandeurs aussi !

L'équipe doit s'adapter à ce public assez jeune en l'aidant à évoluer, grandir et acquérir une plus grande autonomie par rapport à l'année d'avant en ALSH maternel (public encore basé sur l'affectif, l'individualisme des jeunes enfants).

Cette année, les filles sont aussi nombreuses que les garçons, les membres de l'équipe qui, elle-même, est composée de 1 animateur et 5 animatrices, va permettre un bon équilibre au niveau des repères affectifs de l'enfant.

Les garçons s'adonneront à des activités un plus « sportives » et « jeux de constructions », alors que les filles tendent plus vers des activités dites « artistiques » : danse, colliers de perle, jeux musicaux, théâtre ...

Article 3 : les missions de l'ALSH

- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.
- L'ALSH, lieu de loisirs, de récupération et de vacances.

Article 4 : les principaux axes de travail

L'équipe de direction se donne pour principaux buts :

- de connaître l'enfant et sa famille.
- De favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.
- De soutenir le développement de la socialisation.
- De veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.
- De connaître l'enfant et sa famille. L'enfant, pour se construire, a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Afin de favoriser cet accueil nous proposons un lieu d'accueil le matin qui sera assuré par l'équipe d'animation et constituera un lieu de transition entre l'enfant et sa famille.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi nous proposons aux enfants :

- des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.
- Des thématiques sont proposées sur les vacances (les indiens, le cirque ...) en fonction des tranches d'âge.

- Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) sont proposées aux enfants.
- Un espace de jeux symboliques est aménagé (dINETTE, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.

Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer (mise du couvert, installation de la sieste, mise en place et rangement des activités).

- Les animateurs proposent un projet par période aux enfants les mercredis et un thème lors de vacances.

L'équipe d'animation doit favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

- En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur proposera des jeux de société et des jeux coopératifs, (le temps libre se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs).
- Des forums de discussions par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti.

Article 5 : le partenariat

L'équipe d'animation doit impulser le partenariat avec les diverses associations de la commune (sportives, culturelles ou autres), ainsi qu'avec les différents services municipaux (bibliothèque, culture, petite enfance...)

II. PROJET PEDAGOGIQUE

Article 1 : les intentions éducatives

Présentation des quatre grands axes de réflexion à partir desquels l'action de terrain peut être mise en œuvre.

<p>L'ALSH Comme un lieu de DETENTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des rythmes de chaque enfant - Garantir la sécurité des enfants préalable indispensable à son bien-être. - Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes.
<p>L'ALSH Comme un lieu de SOCIALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres. - L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, solidarité, partage. - Privilégier la communication entre les acteurs de L'ALSH (parents, enfants, animateurs, personnel municipal).
<p>L'ALSH Comme un lieu LUDIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant doit percevoir L'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulante. - Eviter toute rigidité dans les modes de fonctionnement (activités programmées), confort pour l'adulte, mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.
<p>L'ALSL Et le CONTRAT éducatif local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au savoir pour tous. - Favoriser la socialisation. - Privilégier la santé - Initier au développement durable.

Article 2 : les intentions pédagogiques

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein d'un groupe. - Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs. - Respecter les rythmes individuels de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités. - Lui donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre). - Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels). - Mettre en place des forums de discussions, d'échange avec les enfants. - Mettre à disposition des enfants une boîte à idées. - Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire. - Proposer la sieste pour les plus petits, une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, un temps calme pour les plus grands. - Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.
Assurer sa sécurité physique et affective	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des repères clairs au enfants, instaurer des règles de vie. - Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter et appliquer le règlement intérieur - Proposer des réunions enfants/animateurs - Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs. - Explication des règles aux plus petite par les animateurs. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs. - Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulation de conflits entre enfants et enfants/adultes. - L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants. Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage). - L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
<p>Favoriser la socialisation de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe. - Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'esprit de groupe et la mixité. - Intégrer l'enfant dans des tâches courantes. - Développer son esprit d'entraide et de partage à travers des activités communes. - Favoriser une démarche de projet où les enfants sont parties prenantes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, leur permettre de prendre place dans leur environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les animateurs soient soucieux des règles et les fassent appliquer. - Mettre en place des activités mixtes et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grand jeux, temps calmes...) mais également avec d'autres enfants fréquentant d'autres structures (ALSH autres communes, MJC) en proposant des rencontres autour des jeux de société, sorties communes, rencontres sportives (lors des vacances scolaires). - Faire participer les enfants au rangement, à la mise en place des tables à la cantine. - Valoriser l'enfant, le mettre en confiance, animateurs à l'écoute. Propositions des enfants au cours de forums de discussions avec les adultes. - Retour et évaluation des enfants sur les activités mises en place. - Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées. - Proposer dans la structure des activités diverses et variées.
<p>Privilégier la découverte et l'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel. - Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et s'épanouir au sein d'un groupe. - Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités. - Favoriser l'accès à des recherches et aux temps de préparation pour les animateurs afin qu'ils proposent des animations de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées, réfléchies, maîtrisées et sensibilisation des enfants au préalable). - Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet. - Mise en place de mini-séjours (3 jours) et séjour (5 jours).

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
Privilégier l'espace de jeu	- Favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives.	- Permettre à l'enfant de pratiquer une activité choisie par lui. - Aménager le centre comme un espace de jeu perceptible par les enfants.	- Sur les temps d'accueil et temps libres, l'accès aux jeux et jouets est disponible et autorisé. - Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement des temps de jeux et animation de ces temps s'ils sont sollicités par les enfants.

III. HYGIENE ET SANTE

(cf réglementation 2010)

Article 1 : pique-nique

- Respect des températures dans les glacières.
- Chaîne du froid respectée : du réfrigérateur à la glacière et de la glacière à la consommation.

Article 2 : PAI enfants

Le repas intégral de l'enfant doit être mis en barquette individuelle (marquée à son nom) dès la sortie des denrées de la glacière fournie par la famille, dans le réfrigérateur.

Article 3 : contrôle sanitaire

Le lieu d'isolement : le centre dispose d'un local infirmerie, permettant d'isoler les malades.

Une armoire comprend les accessoires de soins et les médicaments. Les trousseaux des premiers secours, à prendre lors des sorties seront rangés dans le local.

Le registre des soins : le registre des soins est tenu par les personnes qui soignent les enfants, il doit être tenu à jour de manière journalière et visé par le directeur. Tous les soins, quels qu'ils soient doivent être consignés sur le registre. Les animateurs retranscrivent les soins donnés lors des sorties sur le registre général du centre.

L'assistant sanitaire : le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement, placé sous l'autorité du directeur de l'accueil. Cette personne doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours. L'assistant est chargé des relations avec les professionnels de la santé, et de la gestion des documents de santé (certificats, PAI...).

Allergies et consignes de santé : un registre à la disposition de tout le personnel est à disposition pour vérifier les allergies des enfants, ainsi que les consignes de santé.

Dossier médical de l'enfant : la fiche sanitaire est remplie par les parents.

L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

Dossier médical du personnel d'accueil : il doit contenir un certificat médical de moins de 3 mois, attestant que la personne est apte à travailler en collectivité (vaccins à jour).

IV. PROJET D'ANIMATION

Article 1 : présentation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

Article 2 : année scolaire

Un projet d'animation :

Durée : période de vacances à vacances.

Périodicité : 1 fois par mercredi soit matin ou après-midi.

Public : toutes les tranches d'âges.

Evaluation : Fin des périodes.

Article 3 : vacances scolaires

Un projet d'animation par vacances et par groupe d'âges ou collectif :

Durée : le temps des vacances.

Périodicité : 1 fois par jour minimum.

Public : toutes les tranches d'âges.

Evaluation : en 2 temps (fin de la première semaine et à la fin des vacances).

Article 4 : créer son propre projet d'animation

- Les objectifs :

- Quels sont-ils ?
- Pourquoi ?
- Comment les atteindre ?

- Le temps :

- La durée du projet
- Prévoir la durée et les temps de préparation du projet
- Faire l'échéancier du projet

- Le lieu :

- Le ou les lieux de déroulement du projet
- Le lieu de repli en cas d'imprévu.

- L'organisation :

- Prévoir la sensibilisation
- Les animateurs concernés par le projet.
- Définir les rôles de chacun
- Définir et prévoir les activités prévues ainsi que leur contenu (projet d'activité).
- A qui s'adresse le projet ?
- Prévoir et anticiper le matériel nécessaire pour l'ensemble du projet.
- Le projet porte-t-il un nom ?

- L'évaluation :

- Pouvons-nous la faire avec les enfants, de quelle manière ?
- Prévoir les temps d'animation (ou, quand, comment ?)
- Comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?

V. PROJET DE FONCTIONNEMENT

Article 1 : descriptif des locaux d'accueil

L'accueil de loisirs occupe un bâtiment « préfabriqué », se trouvant sur la plaine de la Belle Arche.

- Une salle d'accueil.
- Deux salles d'activités (l'une pour les 6/8 ans, l'autre pour les 9/10 ans).
- Une cuisine.
- Un espace rangement / matériel.
- Des toilettes.

A proximité :

- Une plaine sportive.
- Un ensemble sportif et culturel.
- Un lac, des espaces verts.

Article 2 : fonctionnement général

L'ALSH est ouvert les mercredis hors vacances scolaires et durant les vacances scolaires (exception faite la 2^e semaine de Noël).

Il n'y a pas d'ouverture les samedis. Accueil à la journée le matin de 7h45 à 9h. Départ le soir de 16h30 à 18h30.

Article 3 : définitions

- Temps d'accueil : C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants, ils proposent divers ateliers libres ou semi-dirigés. L'animateur est actif.

- Temps d'activité : C'est un temps (1h30 environ), où les animateurs proposent des activités diverses et préparées. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

- Temps libre : C'est un temps après le repas

- Temps de repas : C'est un moment calme, d'échanges entre l'animateur et l'enfant. L'animateur sera garant de la tenue des enfants à table, et du fait qu'ils goûtent les plats et l'animateur veille aussi à ce que l'enfant participe au rangement de la table.

- Temps calme : Au retour de la cantine avant de reprendre les activités de l'après-midi.

- Collation du matin : Jus de fruits

- Goûter : le goûter se prendra entre 16h et 16h30.

Article 4 : temps d'accueil matin

Un animateur se tiendra à l'accueil du centre, il émargera sur la feuille d'appel toute observation importante des parents concernant l'enfant (fatigue, santé à surveiller...). Il notera la présence des enfants et sera chargé de les orienter vers les animateurs présents au lieu d'accueil.

Les animateurs présents sur le temps d'accueil proposeront divers ateliers d'activités calmes où chaque enfant pourra évoluer à son rythme (Puzzles, dessins, jeux de société, pâte à modeler, perles, scoubidous).

Les enfants ont également le droit de ne rien faire, de prendre possession de lieux et s'installer à leur rythme. Pour les enfants arrivant au centre entre 7h30 et 9h, une petite collation leur sera proposée (jus de fruits, lait).

Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée.

Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, que pour les enfants accueillis.

Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.

La présentation des activités par les animateurs commencera à 9h45. Ensuite les enfants seront répartis dans les différentes activités (activités spécifiques en fonction des thèmes, mais aussi activités sportives et jeux collectifs).

Article 5 : temps libres

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessins ou jeux de sociétés. Ce n'est pas un temps de surveillance, mais un temps où l'équipe se répartit (une partie des animateurs en temps de pause et l'autre en partenaire de jeu pour les enfants, un animateur partira avant le repas avec un groupe d'enfants pour installer les tables à la cantine). Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux et veillent à leur sécurité.

Article 6 : fonctionnement de la cantine

Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront systématiquement les mains.

Pendant le temps du repas, les animateurs mangent avec les enfants ; ils veillent à ce que les enfants se tiennent bien à table et goutent les plats. Ils aident les plus petits à couper la viande. Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes. Les enfants se servent proprement ; l'animateur veille au partage équitable des plats. Les animateurs aident les plus petits à se servir.

Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (sensibilisation, repas à thème, animateur déguisé...).

Les animateurs et le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers les dames de services et l'équipe.)

Article 7 : fonctionnement de l'équipe

Les animateurs arriveront le matin de manière échelonnée, de même que pour le départ le soir de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. Dans le cadre des activités spécifiques chaque animateur devra demander au préalable son matériel à l'équipe de direction.

Pour les activités de l'accueil, les animateurs arrivant à 7h30 installeront rapidement les différents ateliers. A tour de rôle, les animateurs assureront l'accueil du matin et du soir (émargement, signatures).

Article 8 : les pauses

Chaque animateur a droit à un temps de pause (y compris les non-fumeurs).

En ce qui concerne la pause Méridienne : le mercredi, un roulement par groupe s'effectuera de 13h15 à 14h15, avec une pause de 20 minutes. Chaque animateur doit gérer son temps de pause (café, repos, prépa) mais ne devra en aucun cas pénaliser ses collègues en débordant sur son temps imparti.

Article 9 : les rôles

Le directeur : il construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Il coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. Il assure le lien avec les familles, pilote l'équipe d'animation, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines, et participe à la définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs, il doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

Adjoint de direction : aide au directeur dans ses responsabilités administratives, il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique et portera une attention particulière à la relation d'aide, à l'explication, à la mise en relation avec les situations vécues et les options éducatives. Il se préoccupe qu'à chaque étape, chacun tient le rôle qui lui a été confié dans la réalisation du projet commun. Il veillera à l'application et au bon fonctionnement du projet d'animation et des différents projets d'activités.

Animateurs : ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur patience et leur disponibilité au service des enfants. A tout moment, ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils doivent proposer des activités certes mais des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite de la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Assistant sanitaire : il doit s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison (l'équipe doit prendre les fiches en sorties), il gère la pharmacie, il tient à jour les trousseaux de premiers secours, et il veille à la bonne tenue du registre des soins.

Article 10 : évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Article 11 : qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet. Par exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic (caractéristique du public, projet éducatif) ?
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Article 12 : outils utilisés pour évaluer

- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.

- Mise en place d'une fiche d'auto évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en début de période et un bilan à la fin).

- Bilan avec l'équipe (petit groupe et grand groupe), chaque fin de semaine et en fin des deux mois (pour les grandes vacances).

Article 13 : évaluations des stagiaires BAFA ou autres

- En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des objectifs fixés par la direction.

- Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'animateur référent, sur l'équipe de direction.

- En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, en présence de l'animateur référent et avec la direction.

- En fin de stage, l'animateur fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses manques.

Article 14 : évaluations des stagiaires BAFD

- En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des objectifs fixés par la direction.

- Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'adjointe pédagogique ou sur l'équipe de direction.

- En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, avec la direction.

- En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses manques.

VI. GRILLE EVALUATION ANIMATEUR

Article 1 : la sante et la sécurité

Intitulé	1	2	3	4	5	Observations/Remarques
Connait la législation en matière d'accueil de mineur						
Sait apporter les soins basiques en cas de petits accidents						
Sait être à l'écoute et s'adapter au rythme des enfants						
A une connaissance des différents publics						
Sait gérer les enfants difficiles						
Sait garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants						

Article 2 : au sein de l'équipe

Intitulé	1	2	3	4	5	Observations/Remarques
Sait écouter ses collègues						
Participe activement aux préparations et aux réunions						
A une capacité d'analyse						
Est force de propositions						
Sait se documenter, faire des recherches						
Sait passer le relais quand le besoin se fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						

Article 3 : l'activité

Intitulé	1	2	3	4	5	Observations/Remarques
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité à la dernière minute (conditions climatiques, fatigue...)						
Sait créer un imaginaire						
Anticipe et prépare						
Prépare et montre un exemple d'objet aux enfants en sensibilisation d'activités manuelles						
Sait gérer les différents temps d'une journée d'ALSH (sieste, repas, accueil, temps libre)						

Article 4 : le projet

Intitulé	1	2	3	4	5	Observations/Remarques
Connait la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						
Sait créer un projet						

Bilans, constats, problématiques : solutions apportées et envisagées